

Octobre 2005



COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST Douzième Session
COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DES PÊCHES DANS LES PETITES ANTILLES Neuvième Session
Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago, 25-28 octobre 2005
RESUME DU PROJET PROPOSE: Promouvoir la coopération sous-régionale pour développer la pêche à l'aide de dispositifs ancrés de concentration du poisson dans les Petites Antilles

Genèse

La pêche à l'aide de dispositifs ancrés de concentration du poisson, qui a commencé à se développer dans les Petites Antilles il y a quelques années, semble constituer d'emblée, un moyen efficace de réduire la pauvreté parmi les communautés côtières et, partant, mérite d'être analysée de plus près. Le développement durable de ce type de pêche requiert une meilleure compréhension des pratiques et des conditions d'exploitation des espèces pélagiques dans l'entourage des dispositifs ancrés de concentration du poisson, ainsi qu'une évaluation des coûts économiques et sociaux de ce type d'exploitation. Il est donc urgent de chercher différentes modalités d'aménagement permettant d'atténuer les effets néfastes de cette exploitation et de mitiger les effets environnementaux qui peuvent y être associés.

Afin d'accélérer ce processus d'acquisition des connaissances requises et faciliter la participation des aménageurs et de toutes les parties prenantes du secteur de la pêche à un aménagement et un fonctionnement responsables des activités halieutiques, un groupe de travail *ad hoc* a été mis en place à la dixième session de la COPACO pour coordonner la recherche interdisciplinaire sur le développement durable de la pêche à l'aide de dispositifs ancrés de concentration du poisson dans les Petites Antilles. A la deuxième réunion (5-10 juillet 2004), le groupe de travail a identifié diverses activités considérées prioritaires à mener dans l'intersession, à titre individuel ou collectif, par des pays membres des Petites Antilles, afin de promouvoir la pérennité de l'aménagement des ressources pélagiques considérables de la sous-région.

Bien-fondé/Justification du projet

Dans le contexte de l'expansion et de la régulation insuffisante des activités associées à la pêche à l'aide de dispositifs ancrés de concentration du poisson, il est souhaitable de mener une analyse comparative de ces types de pêche qui permettrait de mieux comprendre le fonctionnement de ces dispositifs et leur éventuel effet positif dans la sous-région. Une coopération en termes de recherche de solutions aux problèmes du développement de la pêche à l'aide de dispositifs ancrés du poisson contribuera à améliorer la durabilité des activités de pêche et la pérennité des ressources concentrées.

Le groupe de travail a déterminé trois activités prioritaires dans le domaine de la coopération entre les pays participants des Petites Antilles et est convenu d'un projet sous-régional visant à:

- Continuer à travailler sur la conception et la construction de DCP afin d'en améliorer la longévité et le caractère rentable (moyennant, par exemple, le choix des matériaux les plus appropriés et l'établissement de procédures de maintenance périodique en mer) ;
- Étudier et illustrer les pratiques d'aménagement de DCP, en particulier celles qui permettent aux pêcheurs d'assumer la principale responsabilité de l'entretien des dispositifs et celles qui encouragent l'exploitation collective des ressources concentrées, en particulier dans les zones littorales, notamment en évitant :
 - Les conflits d'accès à la zone fréquentée;
 - Une interaction négative entre les dispositifs déployés de façon trop rapprochée;
 - L'échec fréquent (naufrage) de dispositifs qui se traduit par une accumulation de matériaux des DCP sur le fond marin, dont les effets à long terme sont encore méconnus..
- L'acquisition et le partage de données statistiques et biologiques sur les pêches associées à l'utilisation de dispositifs ancrés en-dehors de la région afin de permettre :
 - Les comparaisons entre les îles;
 - Le suivi du développement des pêcheries associées aux dispositifs ancrés (DCP);
 - L'évaluation des effets sociaux et économiques de ce nouveau type de pêche et sa contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire ; et
 - L'amélioration des connaissances régionales sur les espèces prises, les migrations et le caractère saisonnier des captures.

Buts et Objectifs

Les buts et objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- Améliorer la conception des DCP et la détermination d'un plan d'entretien moyennant la mise en place et la surveillance de 2 ou 3 DCP par île ;
- Evaluer leur impact sur les ressources halieutiques associées aux DCP (selon l'emplacement du mouillage);
- Tenter de réaliser une meilleure description des migrations par espèces, tout en essayant de déterminer leurs zones de frai et d'alevinage et comparer la structure des captures entre les différentes îles des Petites Antilles, ainsi que par les observations biologiques des débarquements;

- Évaluer les utilisations des ressources halieutiques, caractériser les structures d'exploitation et la situation économique et sociale de l'utilisateur;
- Analyser l'évolution des flottilles de pêche en termes d'investissement, de transfert de l'effort de capture, etc. et déterminer quels en sont les principaux facteurs déterminants sur les plans biologique, économique, social et institutionnel ;
- Évaluer les conditions d'aménagement afin que l'utilisation des DCP contribue au développement durable des pêches dans les Petites Antilles ; et
- Identifier les principaux risques auxquels les pêcheurs sont exposés et formuler des recommandations afin d'améliorer la sécurité et le fonctionnement.

Produits du projet

Les produits attendus sont les suivants :

- Déploiement d'un certain nombre (à décider) d'unités de DCP dans plusieurs îles choisies des Petites Antilles, des pays membres insulaires du Groupe de travail ad hoc de la COPACO sur les DCP;
- Des informations nationales et des séries de données sur la surveillance et l'aménagement des DCP ;
- Une base de données intégrée à l'échelon sous-régional sur la pêche à l'aide de dispositifs DCP selon un format répondant aux exigences internationales de présentation des communications aux institutions pertinentes telles que la CICTA ; et
- Un mécanisme ou arrangement sous-régional permettant l'aménagement conjoint de la pêche à l'aide de DCP, en particulier des ressources halieutiques partagées de grands pélagiques.

Le projet devrait être mis en œuvre conjointement/en partenariat avec certaines institutions des Antilles françaises – Ifremer&/IRPM - FAO-COPACO et les fonctionnaires des pêches et parties prenantes des pays membres.